

Appel de la Commission sacerdotale d'études sociales en faveur des grévistes de l'amiante

Depuis le début de la grève qui affecte la région industrielle de l'amiante, les autorités religieuses ont fait leur large part pour hâter le règlement du conflit; elles ont multiplié leurs démarches auprès des intéressés en les invitant à étudier diverses formules de solution qui tenaient compte des exigences légitimes de toutes les parties en cause. Malheureusement leurs efforts ainsi que les interventions de l'autorité civile n'ont pas abouti jusqu'à présent au résultat espéré.

Durant ce temps la misère se fait sentir dans des milliers de foyers; elle affecte les femmes et les enfants. Dans ces circonstances, la charité fait un devoir à tous, à quelque classe qu'ils appartiennent, d'accorder leur sympathie aux travailleurs et à leurs familles dans l'épreuve, et de leur donner, s'ils le peuvent, les secours matériels dont ils ont de plus en plus besoin. C'est pourquoi nous lançons un appel pressant à toutes les associations et nous leur demandons de collaborer avec les autorités religieuses à l'organisation d'une collecte en faveur des familles éprouvées.

Tous les catholiques doivent prier Dieu instamment afin que ceux qui sont divisés actuellement par un pénible conflit jouissent bientôt, dans l'oubli du passé, des bienfaits d'une juste paix.

Pour la Commission sacerdotale d'études sociales (avec l'assentiment de la Commission épiscopale des questions sociales)

Mgr. J.-C. LECLAIRE, P.D.,
président.

Saint-Hyacinthe, 29 avril 1949.

Source : « Secourons les travailleurs de l'amiante », *Le Devoir*, 30 avril 1949, p. 1.